

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juillet 2008
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 14 juillet 2008, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1819 (2008) du Conseil de sécurité concernant le Libéria, adoptée le 18 juin 2008, par laquelle le Conseil m'a prié de proroger le mandat du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 1 de la résolution 1760 (2007) pour une nouvelle période prenant fin le 20 décembre 2008, et prié le Groupe d'experts de faire rapport sur les questions visées au paragraphe 5 de la résolution 1792 (2007). Le Conseil m'a également prié de reconduire les membres du Groupe d'experts dans leurs fonctions et de prendre les dispositions voulues sur les plans financier et de la sécurité pour épauler le Groupe dans ses travaux.

J'appelle votre attention sur le fait que M. Guy Lamb (expert de la question des armes), qui a siégé dans le Groupe pendant la durée du mandat énoncé dans la résolution 1792 (2007) du Conseil de sécurité, n'est actuellement pas en mesure de continuer à participer aux travaux du Groupe.

C'est pourquoi je souhaite vous informer qu'après consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, j'ai nommé les personnes ci-après membres du Groupe d'experts pour une période arrivant à échéance le 20 décembre 2008 :

M. Nelson Alusala (Kenya), expert de la question des armes;
M. Thomas R. Creal (États-Unis d'Amérique), expert des questions financières;
M^{me} Wynet V. Smith (Canada), experte de la question des ressources naturelles.

J'ai par ailleurs confié à M^{me} Smith le rôle de coordonnatrice du Groupe.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

